



Réunion du Comité Syndical

du mercredi 20 juin 2007

CS – 3.15

**Marché d'assurance « Bris de machines et
risques annexes » - avenant n°1**

RAPPORT
Présenté par M. Emile GEHANT
Président

Le SERTRID a signé le 20 septembre 2006 avec la compagnie Mutuelles du Mans Assurances un marché public ayant pour objet la souscription d'un contrat « Bris de machines et risques annexes ».

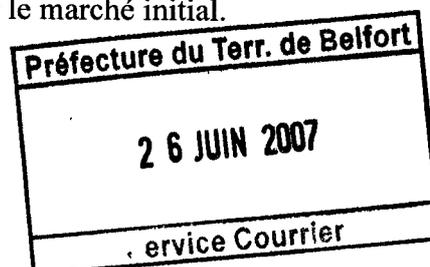
Suite à l'expertise effectuée par le cabinet ROUX, la valeur totale des matériels assurés a été réajustée, conformément à l'article 1 des conditions de garanties, et estimée au 1^{er} janvier 2007 à 38 390 000 €, soit une plus value de 11 758 794 € par rapport à la valeur du marché de base.

La signature d'un avenant est donc nécessaire afin de pouvoir régulariser la prime annuelle 2007.

* Prime annuelle TTC (marché de base) : 96 779.67 € (y compris pertes de recettes, pertes d'exploitation et frais supplémentaires d'exploitation)

* Majoration 2007 : 11 758 794 € x 2.66 ‰ (prix marché de base) = 31 278 € HT
soit 34 093 € TTC

L'avenant tient compte du réajustement de la valeur à neuf totale des matériels assurés, mais ne modifie pas les conditions tarifaires fixées par le marché initial.



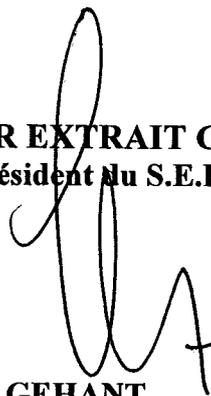
Le Comité Syndical à l'UNANIMITE :

- **PREND ACTE** de cette modification

- **AUTORISE** M. le Président à signer l'avenant à intervenir, après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 20 juin 2007.

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 26 JUIN 2007, conformément au C.G.C.T.
Dépôt en préfecture le 26 JUIN 2007

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président du S.E.R.T.R.I.D.



Emile GEHANT

Préfecture du Terr. de Belfort
26 JUIN 2007
Service Courrier